

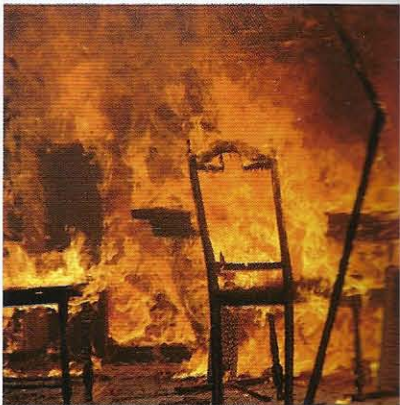
Côté CHEMINÉES

**CONDUIT, TIRAGE, TUBAGE,
HABILLAGE, VITRES ...**

**COMMENT REMETTRE VOTRE
CHEMINÉE AUX NORMES**



AMÉNAGEMENT
VOUS SOUHAITEZ DÉPLACER
VOTRE CHEMINÉE ? OUI, MAIS



RÉGLEMENTATION
SÉCURITÉ ET CRÉDIT D'IMPÔTS
PASSÉS AU CRIBLE

**SUR-MESURE
DES MODÈLES UNIQUES
RIEN QUE POUR VOUS !**



IDÉES
TOUTES LES FAÇONS D'UTILISER
VOTRE CHEMINÉE AUTREMENT

**VINTAGE
OU DESIGN ?
LE CHOIX DES POÊLES**

FOCUS SUR... LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Très active dans le domaine de l'EnR, la région Rhône-Alpes concentre 41 % de la production hydro-électrique et 20 % du marché national solaire.

Depuis 2005, la région a investi 90 millions d'euros dans les énergies renouvelables et elle dispose de 265 entreprises compétentes en éco-technologies. Déterminée à atteindre les objectifs gouvernementaux, elle développe les «points info-énergie», la formation aux nouvelles technologies et elle concentre actuellement ses efforts sur les énergies solaire et éolienne sur lesquelles elle accuse encore un certain retard.

Deux projets d'envergure ont donc été lancés : des centrales solaires et l'aménagement de zones éoliennes. Pour produire 20 000 MW, des panneaux photovoltaïques devraient être installés à même le sol sur une surface d'environ 60 à 100 hectares. Concernant l'éolien, la région a du potentiel : elle est déjà dotée de 14 parcs, et envisage d'en créer cinq nouveaux.



En Haute-Savoie, capteurs solaires installés par le réseau SOLEIL EN TÊTE.



© Dovre

Les appareils de chauffage au bois et les chaudières de forte puissance peuvent utiliser différents types de combustibles : bûches, plaquettes ou granulés de bois.

QU'EST-CE QUE LA BIOMASSE ?

«La fraction biodégradable des produits, déchets et résidus provenant de l'agriculture, y compris les substances végétales et animales, de la sylviculture et des industries connexes, ainsi que la fraction biodégradable des déchets industriels et ménagers».

[Article 29 de la loi 2005-781 de programmation du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique]

Le bois et la biomasse montent la flamme

En France où la forêt est une des plus importantes d'Europe, la biomasse représente la première source d'énergie renouvelable : elle comptait pour près de 10,1 Mtep de production d'énergie en 2007, soit 50 % de la production totale d'énergie renouvelable et 5 % de la consommation finale d'énergie de notre pays. Les 9,4 Mtep consommées sous forme de chaleur le sont essentiellement dans le secteur résidentiel, puisque la consommation de chauffage au bois domestique s'élève à 7,4 Mtep. Fin 2008, le parc d'appareils domestiques au bois est évalué à 6,5 millions. Environ 350 000 appareils ont déjà été remplacés par des nouveaux, plus performants. «À ce rythme, nous parviendrons à l'objectif Grenelle de 9 millions d'appareils en 2020», estiment les experts EDF-ENR. «Par contre, il est nécessaire d'inciter les consommateurs à renouveler leurs appareils anciens pour atteindre l'objectif de 3 millions de renouvellement.»

Et la mer ?

L'avenir se trouve peut-être dans les horizons marins : le vent, les vagues, les courants, l'énergie thermique ou l'énergie osmotique sont en effet des réserves d'énergie incomparables qu'on commence à peine à exploiter. La France représente, avec ses trois façades maritimes et ses territoires d'outre-mer, le second potentiel d'Europe pour l'hydrolien, l'éolien marin et l'énergie houlomotrice. Elle dispose de grandes étendues marines tropicales permettant l'utilisation du potentiel de l'énergie thermique. Les énergies renouvelables marines suscitent donc beaucoup d'espoir. Elles pourraient participer à la diversification du bouquet énergétique et à la réalisation des objectifs du paquet énergie-climat et du Grenelle de l'Environnement : de nombreux projets européens sont en train de voir le jour. ♦